

Nombre de membres**en exercice:** 34**Présents :** 33**Votants:** 33**Séance du 22 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FABRE

Sont présents: Jean-Marie FABRE, Philippe FOLLIOU, François BONO, Guy SABLAYROLLES, Didier GAVALDA, Christian LAGASSE, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Jean-Claude GUIRAUD, Gérard GRAND, Lilyan AZAIS, Evelyne BOUSQUET, Claude CULIE, Alain GRAN, Michel LOUBET, Pierre MODERAN, Christian SAISSAC, Serge SERIEYS, Jean-Michel TALMANT, Nicole ARMENGAUD, Colette BARSALOU, Anne-Marie BOYER, Lorette DI PAOLO, Marie MARTINEZ, Marie-Christine MARTY, Françoise PONS, Guy CESCO, Dominique CROS, David ESCANDE, Roland RAYNAUD, Michel SEQUIER, Claude THURIES, Huguette AZEMA, Monique CABROL

Représentés:

Excusés:

Absents: René CASTANT

Secrétaire de séance: François BONO

Vote du budget annexe enfance 2018

Le Président présente le budget annexe petite enfance de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

D'ADOPTER le budget annexe petite enfance de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux présenté par son Président,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses.

**Mise en place d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe
« réseau.net »**

Monsieur le Président expose qu'une avance remboursable est à prévoir sur le budget annexe « réseau.net ». Cette avance remboursable sera réalisée par le budget principal afin de payer les charges liées à ce service en attendant l'encaissement de recettes. Elle sera remboursée au budget principal avant le 31/12/2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe « réseau.net ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote de crédits supplémentaires - budget annexe Hôtel d'entreprises 2018

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe Hôtel d'Entreprises de l'exercice 2018 ayant été insuffisants il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

Demande de financement pour Aménagement de bureaux et garages au siège de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux sur la Commune du Bez

Monsieur le Président présente au Conseil le projet d'Aménagement de bureaux et garages au siège de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles compétences qui ont été transférées à la CCSVP.

Afin de financer ce projet d'aménagement, Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de solliciter des subventions auprès de l'État, au titre de la DETR.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'Aménagement de bureaux et garages au siège de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

DECIDE de solliciter des subventions auprès de l'État, au titre de la DETR.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute les pièces afférentes à cette opération.

Délégation de la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018

Monsieur le Président fait état de la compétence prise par la communauté de communes en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement : *Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; Défense contre les inondations et contre la mer ; Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Il rappelle l'arrêté préfectoral en date du 22/12/2017 validant cette modification de compétence.

Monsieur le Président expose que la communauté de communes pourrait déléguer, à compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer cette compétence au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer une convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Mise à disposition du budget principal au budget annexe réseau.net

Monsieur le Président expose qu'une mise à disposition du budget principal au budget annexe « réseau.net » doit être réalisée pour le bien suivant :

Compte : 2128 / n° inventaire : 500 / nom : *Aménagement WIFI réseau internet*

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition du budget principal au budget annexe « réseau.net ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Détermination du prix de vente des bacs usagés

La communauté de communes remplace régulièrement des bacs de déchets qui ne sont plus adaptés à la collecte sur le territoire. Ces bacs sont habituellement revendus pour être recyclés mais pourrait, en cas de demande, être vendus directement.

Le Président propose donc de fixer un prix de vente à l'unité cohérent avec les prix de rachat, en cas de propositions de reprise. Les tarifs proposés sont les suivants : 12 € les grands bacs (660 à 770L) / 8 € les petits bacs (120 à 360L).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ouverture de crédits supplémentaires Budget annexe Hôtel d'Entreprises

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au Budget annexe "Hôtel d'Entreprises" sur le programme 2132-14 ; ces crédits seront repris dans le budget 2018. Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les crédits supplémentaires au Budget annexe "Hôtel d'Entreprises".

Ouverture de crédit avant vote du Budget Principal 2018

Vu les dépenses engagées sur le comptes 2183 opération 101 concernant l'acquisition de matériel informatique et le compte 2315 opération 123 concernant l'aménagement divers.

Vu l'urgence de pouvoir régler les factures liées à ces opérations.

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du Budget Primitif 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à une ouverture de crédit avant vote du Budget Principal 2018 pour l'opération 101, compte 2183 d'un montant de 2 000 € et l'opération 123, compte 2315 d'un montant de 10 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signature d'une convention de location-vente avec la SAS Entreprise Etienne

Monsieur le Président présente au Conseil le projet de location-vente avec la SAS Entreprise Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention énoncé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

Signature de conventions avec les communes d'Anglès et Lamontélarie pour la participation au financement de l'établissement d'accueil du jeune enfant intercommunal

Monsieur le Président présente au Conseil un projet de convention avec les communes d'Anglès et Lamontélarie dans le cadre de leur possible participation au financement de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Brassac.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE ces projets de conventions.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tout document afférent à cette opération.